



PROPOSITIONS POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

Depuis plus de six décennies, l'Union européenne défend ardemment une vision de la justice sociale et des droits fondamentaux attachés à chaque citoyen de l'Union. Ces principes directeurs cardinaux sont de plus en plus menacés par des restrictions budgétaires, par des attaques sans précédent, et plus précisément, pour les droits des victimes, par des programmes d'accompagnement de celles-ci qui restent différents d'un territoire à l'autre, d'un pays à l'autre.

Nous devons travailler ensemble et collectivement pour faire en sorte que tous les droits fondamentaux des citoyens de l'Union européenne soient intégralement protégés et rendus efficaces.

VALEURS ASSOCIATIVES

La justice, l'universalisme, l'inclusion et l'accompagnement pour toutes les victimes, pour toutes les personnes touchées par un événement collectif, traumatique ou climatique, de manière égalitaire, sont primordiaux et cette ambition fait partie de nos valeurs associatives essentielles.

Les droits des victimes ne doivent pas être considérés comme une politique isolée, mais plutôt comme une partie intégrante de celle de la justice, de la santé, de l'éducation et de la sécurité.



DROITS DES VICTIMES

Aujourd'hui, la question des droits des victimes est en constante évolution. Depuis la publication de la directive « Victimes » de 2012, plus de 4 millions de personnes, chaque année, ont déposé plainte en France.

L'Europe connaît les mêmes chiffres et la même évolution, ce qui témoigne de la rapide nécessité de prendre en considération les présentes propositions attachées à notre manifeste.

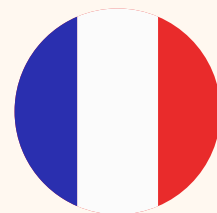
Victim Support Europe et France Victimes appellent l'Union européenne à établir une vision claire, à long terme, pour le développement et la mise en œuvre des droits des victimes. Ils appellent aussi à ce que chaque État membre adopte des législations qui viennent réaffirmer l'attachement à l'accompagnement et à l'aide aux victimes.

Une approche stratégique et humaniste doit garantir que les sujets relatifs à l'aide et aux droits des victimes soient intégrés dans des politiques publiques et d'application de la loi plus larges que les seules questions de justice.

Cette nouvelle ambition devrait être associée à une coordination transfrontalière complémentaire, à une stratégie nationale en matière de droits des victimes, à des règles déontologiques opposables.

Victim Support Europe au plan européen, et France Victimes au plan national, s'engagent à travailler pour que chaque victime soit accompagnée, pour que chaque personne touchée par une infraction pénale ou un événement traumatique ne reste pas seule, et ce, de la commission des faits jusqu'à la fin de la procédure pénale.

NOS PROPOSITIONS POUR LA FRANCE OU L'APPEL À UNE NOUVELLE AMBITION :



Pour une approche holistique de l'aide aux victimes

1

Nous défendons une vision universelle de l'aide aux victimes, impartiale, désintéressée, une ambition interministérielle clarifiée avec un lien étroit entre Justice et associations. La redéfinition du schéma de médecine légale, la création d'une unité médico-judiciaire dans chaque département attachée à un hôpital public, la lutte contre les violences systémiques au sein de notre société pour accompagner chaque victime (personnes vulnérables, mineurs, proches des victimes tuées, victimes dans le sport, victimes en série, etc...).

Pour une orientation soutenue des personnes victimes

2

Nous plaçons pour une prise en charge immédiate, renforcée, simplifiée, des victimes dès la commission de l'infraction vers un service d'aide et d'accompagnement. Le développement d'une information sur les droits pour parvenir à l'efficacité des droits, un accompagnement juridique, social et psychologique de toutes les victimes pour qu'elles ne soient plus seules face à leur souffrance.

Pour la protection des personnes victimes

3

Nous prônons une évaluation de leurs besoins, par un recours massif aux nouveaux dispositifs numériques, par un recours à une indemnisation juste et effective dans des délais raisonnables, par des mécanismes de restauration amplifiée, en incluant l'accompagnement des témoins et des proches.

Pour une évaluation des politiques publiques

4

Nous souhaitons l'amplification de l'évaluation des politiques publiques nationales et locales pour guider les actions à entreprendre, celles à consolider, celles à réorienter. Il faut passer d'une vision nationale verticale à une vision du réel, de l'écoute de l'expression des victimes et de leurs proches, de l'attention de la voix des associations d'aide aux victimes.

Pour un financement adéquat

5

Nous préconisons un financement adéquat qui prend en considération les besoins des associations d'aide aux victimes du réseau France Victimes, qui va au-delà de 7€ par victimes et par an. Nous demandons un programme de secours de 15 millions d'euros (soit 3,50€ par victimes et par an en plus, soit 22 centimes par habitants), dans la prochaine loi de finances rectificative pour 2024 en intégrant un vrai dialogue budgétaire national afin de répondre effectivement aux besoins des victimes.

NOS PROPOSITIONS EUROPÉENNES OU L'APPEL À UNE NOUVELLE IMPULSION :



Pour un accès à l'aide aux victimes sur le territoire européen

Nous œuvrons pour la mise en place d'un service généraliste et universel d'aide aux victimes, professionnel, formé et pluridisciplinaire afin d'assurer un accompagnement égalitaire de toutes les victimes, un accompagnement humaniste et empathique dès la commission de l'infraction pour éviter la victimisation secondaire.

1

Pour une généralisation du numéro d'aide aux victimes 116 006

Nous nous engageons pour une généralisation du 116 006 sur l'espace européen 7j/7 et 24h/24, une délivrance de l'information à toutes les personnes touchées par un acte infractionnel immédiat, une possibilité de recours à l'interprétariat lorsque la victime le demande.

2

Pour un renforcement des instances

Nous voudrions voir s'intensifier la coordination européenne pour les victimes transfrontalières avec un renforcement des compétences du Parquet européen, le renforcement des missions d'Eurojust, la mise en œuvre des directives dans tous les pays afin que chaque droit fondamental soit respecté et que les victimes en Europe, quelle que soit leur nationalité, quel que soit leur pays d'origine, soient effectivement protégées.

3

Pour de nouveaux droits fondamentaux en Europe

Nous prôtons une révision efficiente de la directive de 2012 sur les droits fondamentaux des victimes, l'activation de nouveaux droits fondamentaux à l'instar du recours à la justice restaurative, des dispositifs innovants, l'Europe doit définir un socle minimal de droits fondamentaux en direction des victimes afin que l'Union devienne un véritable chef de file de la protection des justiciables en Europe et dans le monde.

4

Pour la création d'une alerte enlèvement européenne

Nous défendons la création d'une alerte enlèvement européenne pour les mineurs dont l'auteur franchit les frontières nationales, la transposition d'un droit efficace contre le trafic des êtres humains et des personnes mineures, et la création d'un délégué européen à l'aide aux victimes indépendant et impartial aux côtés de la Commission européenne.

5

QUI SOMMES-NOUS ?



LA FÉDÉRATION FRANCE VICTIMES

La Fédération France Victimes a été créée en 1986 par la volonté de Robert Badinter, suite à la publication du rapport Milliez qu'il a commandé. Sa mission : promouvoir et développer l'aide et l'accompagnement des victimes, et toute mesure contribuant à améliorer leur reconnaissance.

Pour remplir ces missions, la Fédération France Victimes s'appuie sur une assise territoriale nationale qui regroupe 130 associations d'aide aux victimes réparties sur le territoire national et ultra-marin. Elle est financée par plusieurs ministères, principalement le ministère de la Justice.

Le réseau comprend 1700 professionnels (juristes, psychologues, travailleurs sociaux) salariés et bénévoles, qui écoutent et accompagnent 400 000 victimes par an.

Toutes les personnes qui s'estiment victimes d'une infraction (atteinte aux biens / atteinte à la personne), d'un accident de la circulation, d'une catastrophe naturelle, quelles que soient les circonstances peuvent avoir accès aux services gratuits de France Victimes au national comme au local.

La Fédération gère la plateforme nationale d'aide aux victimes tous les jours, 7J/7. Elle est accessible au 116 006 (appel et service gratuits) et au 01 80 52 33 76 (hors territoire hexagonal).



LE RÉSEAU EUROPÉEN VSE

Créé en 1990 sous le nom de Forum Européen des services d'aide aux victimes, les membres sont soit des organisations de soutien aux victimes, proposant directement de l'aide aux victimes d'infractions, soit des institutions gouvernementales ou associatives, à échelon national, qui travaillent sur la garantie et le renforcement des droits fondamentaux des victimes. VSE est composé de 74 membres répartis dans 35 pays - principalement en Europe.

VSE vise à renforcer les droits et les services pour toutes les victimes de la criminalité, en Europe et au-delà ; pour ce faire, Victim Support Europe promeut l'assistance aux victimes, et l'effectivité de leurs droits dans toute l'Europe et tend à influencer sur les politiques publiques et à améliorer les droits des victimes.

France Victimes a participé à la création de ce réseau européen et y occupe actuellement un poste de vice-président.

Contacts pour la Fédération France Victimes :

MOREAU Jérôme
Vice-Président de VSE et porte-parole de France Victimes
jmoreau@france-victimes.fr
+33 6 82 34 85 25

BERTOMEU BIANCO-DOLINO Noémie
Responsable communication et relations presse
nbertomeu@france-victimes.fr
+33 6 15 51 18 43



www.france-victimes.fr